



Age pension de reversion CARSAT.

Par **MICHELLE43**, le **11/05/2019** à **19:50**

Bonjour,

Bonjour, pouvez vous me dire a quel age j'aurai pu prétendre à une pension de reversion que je n'ai pas demandé faute d'informations. Je suis née le 11 décembre 1953. Mon ancien époux est décédé en 1991. Avec mes remerciements

A voir également:

Par **amajuris**, le **12/05/2019** à **10:15**

bonjour,

Si votre époux(se) ou ex-époux(se) est décédé(e) avant 2009, vous pouvez faire votre demande dès 51 ans (défunt ayant travaillé dans le privé).

il y a des conditions de ressources pour la pension de reversion AGIRC-ARRCO

il n'y a pas de rétroactivité de paiement.

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13104>

salutations